

Demande de certificat d'urbanisme

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

- ① Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

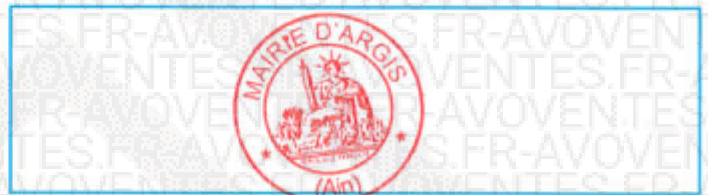
Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez connaître les règles applicables en matière d'urbanisme sur un terrain.
- vous souhaitez savoir si l'opération que vous projetez est réalisable.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

c u 0 0 1 0 1 7 2 6 A 0 0 0 3
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente déclaration a été reçue à la mairie



Cachet de la mairie

le 26/02/2026

1 Objet de la demande de certificat d'urbanisme

- ☒ a) Certificat d'urbanisme d'information

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.

- ☐ b) Certificat d'urbanisme opérationnel

Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.

2 Identité du ou des demandeurs

- ① Le demandeur sera le titulaire du certificat et destinataire de la décision.

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.

2.1 Vous êtes un particulier

Nom

Prénom

2.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination

SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST

Raison sociale

AVOCATS

N° SIRET

4 2 9 0 8 1 5 4 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)

SELARL

Représentant de la personne morale :

Nom

BERNASCONI

Prénom

Jacques

3 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 9 Voie : Avenue Alsace Lorraine

Lieu-dit : _____

Localité : BOURG EN BRESSE

Code postal : 0 1 0 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : 0 4 7 4 4 5 6 9 2 3 Indicatif pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : _____

Pays : _____ Division territoriale : _____

Adresse électronique : saisie-immobiliere@bernasconi-avocats.com

☒ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

4 Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

4.1 Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : Sentier du Pommaret

Lieu-dit : "LA PAVAZ"

Localité : ARGIS

Code postal : 0 1 2 3 0

4.2 Références cadastrales^[1] :

^[1] Si votre projet porte sur plus de 3 parcelles cadastrales, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes Références cadastrales complémentaires :

Préfixe : _____ Section : B Numéro : 1 5 2 3 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 190

Préfixe : _____ Section : B Numéro : 1 5 2 1 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 738

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Superficie totale du terrain (en m²)^[2] : _____

^[1] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

^[2] La superficie totale est l'addition de la superficie de chaque parcelle désignée dans le présent document et les annexes Références cadastrales complémentaires.

5 Cadre réservé à l'administration – Mairie

Articles L.111-11 et R.410-13 du code de l'urbanisme

5.1 État des équipements publics existants

Le terrain est-il déjà desservi ?

Équipements :

Voirie : Oui ☒ Non ☐ *Sentier*
Eau potable : Oui ☒ Non ☐
Assainissement : Oui ☐ Non ☒ *collectif*
Électricité : Oui ☒ Non ☐

Observations :

*Pour parcelle 1523. Proximité du réseau eau et électricité.
Pas d'assainissement collectif.
L'acheteur devra faire faire un contrôle suivant délibération 2025 03003 du Conseil Municipal de la Commune d'Angis à ce jour.*

5.2 État des équipements publics prévu

La collectivité a-t-elle un projet de réalisation d'équipements publics desservant le terrain ?

Équipements	Par quel service ou concessionnaire ?	Avant le
Voirie	Oui ☐ Non ☒	
Eau potable	Oui ☐ Non ☒	
Assainissement	Oui ☐ Non ☒	
Électricité	Oui ☐ Non ☒	

Observations :

*Pour Parcelle 1521. Sentier
Pas de bâtiment de classe
675 m² zone N (non constructible)
63 m² zone Uah
Pas relié aux réseaux.*

6 Engagement du (ou des) demandeurs

Je certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus.

À BOURG EN BRESSE JB/ND 20201189

Fait le 2 3 / 0 2 / 2 0 2 6

BERNASCONI ROZET

MONNET-SULTY FOREST

Société d'avocats

9, avenue Alsace Lorraine - C.S. 40055

01002 BOURG EN BRESSE

Tél. 04 74 45 69 29

Signature du (des) demandeur(s)

▲ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en deux exemplaires pour un certificat d'urbanisme d'information ou quatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme opérationnel. Elle doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Département :
AIN

Commune :
ARGIS

Section : B
Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 06/10/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BOURG-EN-BRESSE
PTGC Ain 5 rue de la Grenouillère 01012
01012 BOURG EN BRESSE Cedex
tél. 04 74 45 86 00 - fax 04 74 45 86 08
ptgc.ain@dgfiip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

